

FRANÇAIS

L'école est laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants résidant sur le territoire français à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans.

L'école est un droit. C'est aussi une obligation. Votre enfant doit donc fréquenter l'école.

LIVRET D'ACCUEIL AU COLLEGE AU LYCEE

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Lorsqu'un élève méconnaît cette interdiction, la directrice ou le directeur réunit l'équipe éducative (cf. article 21 du décret n°90.788 du 06/09/1990) afin d'organiser le dialogue avec l'élève et la famille.

FRANCAIS

Travail réalisé conjointement par la chargée de mission pour l'accueil des ENAF et le service d'action sociale en faveur des élèves de l'inspection académique de l'Ain.

Ce livret est destiné aux élèves nouvellement arrivés en France et à leurs parents

AU COLLEGE EN FRANCE

AU COLLEGE EN FRANCE	2
1. Quelles sont les différentes étapes de la scolarité en France ?	2
2. Comment fonctionne le collège ?	3
Comment s'organise la scolarité au collège ?	3
Les différentes classes	3
Les enseignements généraux adaptés (SEGPA)	4
Les dispositifs d'accueil pour les élèves non francophones.....	4
Qui rencontrer au collège ?	5
Le principal (ou chef d'établissement)	5
Le directeur de la SEGPA.....	5
Le principal adjoint.....	5
Le conseiller principal d'éducation.....	5
Le professeur principal	5
Le gestionnaire	5
L'assistante sociale	5
L'infirmière	5
Le conseiller d'orientation psychologue	5
Les parents d'élèves.....	5
L'organisation de la vie au collège	5
L'emploi du temps et le règlement	5
La vie scolaire.....	6
Les aides à la scolarité	6
Les échanges écrits avec le collège	6
Le carnet de correspondance.....	6
Les bulletins.....	6
Les conseils et les réunions	6
Le conseil de classe	6
La réunion parents-professeurs	6
Le conseil d'administration	6
Le conseil de discipline	6
Les formalités administratives	7
Les aides financières	7
Les bourses, en fonction des ressources	7
Le fonds social.....	7
AU LYCEE EN FRANCE	7
Adresses utiles	8

L'école est laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants résidant sur le territoire français à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans.
L'école est un droit. C'est aussi une obligation. Votre enfant doit donc fréquenter l'école.

1. Quelles sont les différentes étapes de la scolarité en France ?

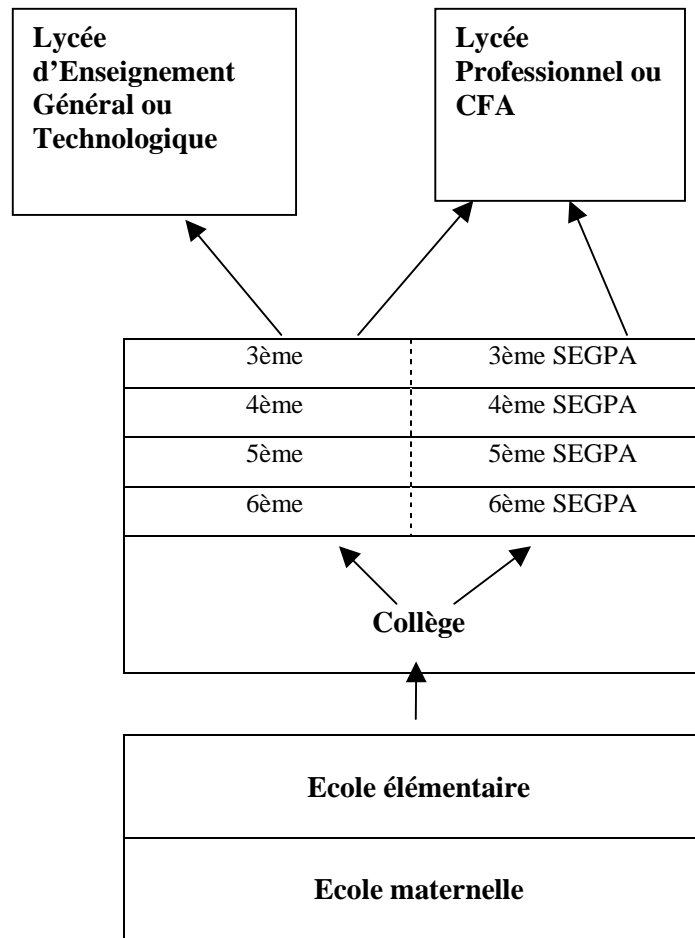
A 2 ans, votre enfant peut entrer à l'école maternelle. A 6 ans, il entre à l'école élémentaire qui le prépare à accéder au collège.

A 11 ans, il entre au collège pour 4 années de scolarité. A l'issue de ces quatre années, il pourra poursuivre des études dans les voies générale et technologique (au lycée) ou dans la voie professionnelle (en lycée professionnel ou en CFA, Centre de Formation d'Apprentis).

Au lycée, il prépare en 3 ans un baccalauréat général ou un baccalauréat technologique avant de poursuivre des études supérieures (longues ou courtes).

Au lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis, il prépare un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) ou BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) et, s'il le souhaite, un baccalauréat professionnel.

La réussite à l'école est aussi l'affaire des familles. Plus vous l'encouragerez tout au long de sa scolarité, mieux il réussira.



2. Comment fonctionne le collège ?

A l'âge de 11 ans environ, votre enfant est accueilli au collège pour 4 années.

Contrairement à l'école primaire, les professeurs sont différents suivant les disciplines. Toutes sont obligatoires.

A la fin des 4 années, le diplôme national du brevet pour le collège et le certificat de formation générale (CFG) pour la Segpa, reconnaissent le niveau scolaire acquis.

Comment s'organise la scolarité au collège ?

Les différentes classes

En 6^{ème}, pendant les premières semaines de l'année scolaire, les professeurs aident votre enfant à connaître le collège et à comprendre comment il doit travailler. Par exemple, il est important de bien organiser le travail à la maison qui est indispensable pour réussir.

Les disciplines enseignées sont :

- le français
- les mathématiques
- une première langue vivante étrangère
- l'histoire-géographie-éducation civique
- les sciences et vie de la terre
- la technologie
- les enseignements artistiques

l'éducation physique et sportive, les cours sont obligatoires pour les filles et les garçons. Ils sont communs mais les vestiaires sont séparés. Il faut avoir des vêtements adaptés : survêtement, baskets, maillot de bain et bonnet de bain pour la piscine. Certaines raisons de santé peuvent entraîner une dispense temporaire, dans ce cas un certificat médical est **obligatoire**.

En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, de nouvelles matières apparaissent. Votre enfant aura des choix à faire, soyez attentif.

Les élèves qui ont des difficultés pourront éventuellement bénéficier d'une aide particulière. Le conseil de classe décide du passage en classe supérieure ou du redoublement. En cas de désaccord, la famille peut faire appel, après avoir rencontré le principal.

A la fin de la 3^{ème}, votre enfant devra choisir entre des études générales, technologiques ou professionnelles. Il pourra aussi choisir l'apprentissage pour préparer un CAP ou un BEP. C'est l'équipe pédagogique qui décide après avoir recueilli vos souhaits.

Attention, certaines sections font l'objet d'une sélection et de dates limites d'inscription car les places sont limitées. Respectez bien les démarches qui vous seront indiquées par le collègue et n'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation psychologue (C.O.P.).

Les enseignements généraux adaptés (SEGPA)

Les élèves en difficultés scolaires importantes peuvent bénéficier des enseignements généraux adaptés (SEGPA).

Les effectifs par classe sont moins importants (16 élèves). Les disciplines sont enseignées par les professeurs du collège (langue vivante étrangère, histoire-géographie, sciences, technologie, ...) et par des enseignants spécialisés.

Les collégiens qui reçoivent un enseignement adapté participent comme tous les autres collégiens à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : CDI, clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, travaux des délégués, actions éducatives ...

À partir de la 4^{ème}, les élèves scolarisés en SEGPA découvrent différents milieux professionnels :

- au cours des réalisations effectuées dans les ateliers de la SEGPA
- à l'occasion des stages d'initiation organisés pendant l'année dans des entreprises.

A la fin des quatre années, le **CFG** (certificat de formation générale) reconnaît le niveau scolaire acquis.

Objectif : accéder au minimum à une formation qualifiante et diplômante de niveau V (C.A.P) en lycée professionnel, en contrat d'apprentissage, en maison familiale et rurale...

Les dispositifs d'accueil pour les élèves non francophones

Si votre enfant ne maîtrise pas suffisamment le français, il pourra intégrer un dispositif pour l'apprentissage de la langue française tout en étant inscrit dans une classe ordinaire correspondant à son niveau scolaire.

Afin d'évaluer ses compétences en langue française il pourra passer un diplôme d'études en langue française (le DELF scolaire)

Qui rencontrer au collège ?

Même si vous avez des difficultés à vous faire comprendre en français, n'hésitez pas à rencontrer les personnes du collège ; ils trouveront une solution pour vous permettre de communiquer avec eux.

Le principal (ou chef d'établissement)

C'est le directeur du collège. Il est responsable de tout ce qui se passe dans son établissement : la répartition des cours, la discipline, l'orientation. Vous pouvez le rencontrer en demandant un rendez-vous.

Le directeur de la SEGPA

Il exerce les mêmes fonctions que le principal du collège

Le principal adjoint

Il aide le principal à diriger le collège.

Le conseiller principal d'éducation

Il organise et surveille la vie quotidienne au collège (retards, absences, discipline dans les bâtiments et dans la cour du collège...). Il règle aussi les mésententes entre les élèves. Il est aidé par les assistants d'éducation.

Le professeur principal

Il est responsable de la classe de votre enfant, vous devez le rencontrer pour savoir comment votre enfant réussit au collège. Il est votre interlocuteur privilégié pour l'orientation. Vous pouvez également demander des rendez-vous aux autres professeurs.

Le gestionnaire

Il s'occupe de la cantine et des bourses.

L'assistante sociale

Elle peut vous conseiller et vous aider à résoudre des problèmes familiaux, financiers ou administratifs. Elle vous écoute et rencontre votre enfant.

L'infirmière

Elle informe les élèves sur les problèmes de santé et peut assurer les premiers soins en cas d'accident dans le collège.

Le conseiller d'orientation psychologue

Il vous guide, vous et votre enfant, pour le choix de son avenir scolaire et professionnel. Vous pouvez le rencontrer, soit au collège, sur rendez-vous, soit au CIO, Centre d'Information et d'Orientation.

Les parents d'élèves

Les parents d'élèves ont un rôle actif et important dans la vie du collège. Au début de chaque année scolaire, des élections ont lieu pour désigner les représentants des parents au conseil d'administration. Des délégués des parents participent au conseil de classe. Ils sont les porte-parole et les relais de l'ensemble des parents de la classe et ils transmettent leurs demandes.

L'organisation de la vie au collège

L'emploi du temps et le règlement

L'emploi du temps est fixé en début d'année pour chaque classe et pour toute l'année. Il indique les heures d'entrée et de sortie du collège, la répartition des différents cours dans la semaine.

Le règlement est défini dans chaque collège et est communiqué, par écrit, aux élèves et aux parents à l'entrée au collège. Il précise que tous les cours sont obligatoires, que l'élève ne doit pas être absent (sauf quand il est malade) et ne doit pas être en retard, qu'il doit respecter les personnes et les locaux, qu'il doit être calme pendant les cours et travailler régulièrement au collège et à la maison.

En cas d'absence, il faut prévenir le collège par téléphone et munir votre enfant, à son retour, d'un mot d'excuse. En cas de maladie, il faut garder votre enfant à la maison et lui donner, à son retour, un certificat médical établi par un médecin.

La vie scolaire

En dehors des temps de cours, certaines activités peuvent être proposées aux élèves (clubs, sports,)

Les aides à la scolarité

Au collège, en cas de difficultés particulières, des aides spécifiques sont proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif. A l'extérieur, les Centres sociaux proposent une aide aux devoirs, renseignez-vous auprès d'eux.

Les échanges écrits avec le collège

Le carnet de correspondance

C'est un lien entre vous et tous les adultes du collège. Les absences et les retards de l'élève y sont notés ainsi que les absences des professeurs et les déplacements des cours. L'élève doit y inscrire ses notes. Il vous servira aussi à écrire les mots d'excuse et à demander des rendez-vous avec le professeur principal ou l'une des autres personnes du collège. Les professeurs vous y signalent les difficultés ou les écarts de conduite de votre enfant et y inscrivent les punitions. C'est un moyen pour vous de suivre sa scolarité et d'y participer. Il doit être signé régulièrement.

Les bulletins

Ils vous sont envoyés après le conseil de classe. Ils contiennent les moyennes de votre enfant et les appréciations des professeurs dans chacune des matières.

Les conseils et les réunions

Le conseil de classe

Il a lieu 3 fois par an. Il réunit les professeurs de la classe et le principal (ou le principal adjoint) et examine les résultats de la classe et de chaque élève. Il décide de l'orientation des élèves. Deux délégués élèves et deux délégués parents y participent.

La réunion parents-professeurs

Elle vous permet de rencontrer tous les professeurs de la classe et de discuter du travail et de la conduite de votre enfant. Dans l'intérêt de sa scolarité, n'hésitez pas à y participer. Vous pouvez vous faire accompagner pour une traduction, si besoin.

Le conseil d'administration

Il prend les décisions relatives à l'organisation du collège : règlement intérieur, budget, organisation pédagogique.

Le conseil de discipline

Il se réunit quand un élève n'a pas respecté le règlement et a fait une faute grave. Il peut exclure l'élève du collège pour quelques jours ou imposer un changement d'établissement.

Les formalités administratives

Tous les documents administratifs à fournir concernant l'inscription, les fournitures scolaires, l'assurance scolaire obligatoire, la carte de transport, sont communiqués avant la rentrée scolaire.

Le transport scolaire est gratuit dans le département de l'Ain

L'assurance scolaire : une assurance responsabilité civile vous sera demandée lors de l'inscription de votre enfant, elle est obligatoire. Il est important qu'il soit assuré pour les dommages qu'il subit ou ceux qu'il provoque.

Pour obtenir des informations plus précises, contactez le Chef d'établissement.

Les aides financières

Les bourses, en fonction des ressources

La bourse du collège est attribuée de la 6^{ème} à la 3^{ème}. La demande se fait chaque année au mois de septembre.

La bourse départementale, est attribuée en 4^{ème}. La demande s'effectue au mois de janvier durant l'année de 5^{ème}.

La bourse nationale pour le lycée doit être demandée au mois de janvier lors de l'année de 3^{ème}.

Dans tous les cas l'information est donnée dans le carnet de correspondance.

Pensez à effectuer vos démarches. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'intendance ou au secrétariat du collège.

Le fonds social

En cas de difficultés financières, une aide peut-être attribuée, pour le règlement de la cantine ou les voyages et sorties scolaires.

Vous devez vous adresser à l'intendance ou au service social scolaire.

AU LYCEE EN FRANCE

L'école est laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants résidant sur le territoire français à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans.

L'école est un droit. C'est aussi une obligation. Votre enfant doit donc fréquenter l'école.

A l'issue du collège votre enfant peut :

- poursuivre ses études au lycée,
- commencer une formation professionnelle pour préparer un CAP:
 - o en lycée professionnel
 - o en apprentissage (chez un employeur et au centre de formation d'apprentis (C.F.A.))

Au lycée, après trois années ; les élèves passent le *baccalauréat* (« bac » en abrégé)

